

Correction. Travail pour une ou deux heures.

Dossier pp 152-153

R1 : Le gvt de Thiers fait enlever les canons qui avaient protégé Paris contre les Prussiens. Les Parisiens pensent que c'est pour leur tirer dessus. Ils savent que Thiers est royaliste.

- R2 :
- République
 - Souveraineté nationale
 - Enseignement laïque. Fin des écoles tenues par des moines et des moniales. Fin de l'influence de la religion sur la pensée des gens (directeurs de conscience)
 - assurances chômage, faillite, certainement accident, maladie.
- Donc la protection du prolétariat. (NB : Commune, communiste...), la fin de la misère.

R3 :

Acteurs et période : insurrection commence le 18 mars 1871 quand Thiers retire les canons de Paris. Le 26, les Parisiens élisent la Commune, gouvernement insurrectionnel. A partir du 21 mai, les combats opposent les communards parisiens et les troupes envoyées par le gouvernement. Le 28 mai, tout est fini.

Déroulement et forme : Combats violents. Incendies. Barricades. « Semaine sanglante ». Massacres.

Bilan :

Total : 20 000 morts chez les communards (exécutés sommairement) et 1000 dans l'armée.

- 10 000 morts durant la semaine sanglante.
- Tribunaux : 36 000 communards arrêtés,
 - 4 500 sont emprisonnés,
 - 7 500 sont déportés (principalement en Nouvelle-Calédonie)
 - 10 000 condamnations sont prononcées,
 - parmi lesquelles 93 à la peine capitale dont 23 sont exécutées.

Doc 2, 3 et 5 pp 160-161

1) Doc 3 : Qui a le droit de vote ?

Tous les hommes majeurs. Fini le suffrage censitaire ! On passe définitivement au SU.

2) Qui est élu au SUD ? Au SUI ?

Les députés de la Chambre des députés sont élus au SUD pour 4 ans. Les sénateurs sont élus pour 9 ans au SUI.

3) Comment est choisi le président de la République ? En quoi est-ce différent d'aujourd'hui ?

Elu pour 7 ans par le Parlement. Aujourd'hui élu par le peuple au SUD.

4) Doc 5 : Comment se déroule le vote ? En quoi est-ce différent d'aujourd'hui ?

Pas d'isoloir. On met son bulletin dans l'enveloppe opaque chez soi.

5) Doc 2 : Quelle est l'évolution entre les élections de 1871 et celles de 1881 ?

Les royalistes ont disparu et les bonapartistes sont de moins en moins nombreux. Le nombre de députés républicains a doublé.

Doc 5 p 155

Symbole moins officiel (à l'époque) : Marianne, son buste remplace celui de Napoléon III dans les mairies à partir de 1877.

Sur quels objets de la vie quotidienne la république est-elle représentée ? De quelle façon ?

- Pièce de monnaie avec la devise
- Timbre avec une allégorie

Dossier p 157. Jules Ferry et l'école de la république

R1 :

- a. Les lois scolaires de 1881-82 sont proposées par le ministre de l'instruction publique Jules Ferry. Elles sont votées par le Parlement (Chambre des députés + Sénat).
- b. L'instruction est obligatoire de 6 à 13 ans. Elle peut être faite dans les écoles publiques, dans les écoles libres ou à la maison.
- c. Gratuité : article 1 : il n'est plus perçu de rétribution.
Laïcité : Loi Goblet de 1886 : le personnel est laïque.
- d. La loi permet à ceux qui le veulent d'aller au catéchisme un jour par semaine.

R2 :

Le crucifix est un objet religieux. Il est donc retiré. Mais les institutrices sont encore des religieuses car la loi Goblet n'a pas encore été votée (le dessin date de 1881 alors que la loi date de 1886).

R3 :

Le maître pose au milieu de ses élèves. Il porte un costume civil, on voit bien que ce n'est pas un religieux. Il est entouré uniquement de garçons, donc l'école n'est pas mixte. Les enfants se sont faits beaux, avec un nœud autour du cou. La devise sur le tableau insiste sur le fait que l'instruction est un atout pour un peuple.

R4 :

La république remplace les symboles, les gestes et les paroles religieux par des symboles, des gestes et des paroles laïcs et républicains. Les maîtres et maîtresses sont vêtus de noirs, ils ont comme un uniforme, qui fait pendant à la soutane et à la robe que doivent porter les religieux et les religieuses. Ils doivent apparaître comme des gens sérieux et crédibles. Il en va de la réputation de la république.

Doc 4 p 161. Questions du livre.

R1 : Les lois de 1881 et de 1884 sur la presse protègent la liberté d'expression. Tout Français peut désormais imprimer et vendre des livres et des journaux sans demander d'autorisation, mais avec une simple déclaration.

R2 : un syndicat est une association qui défend les intérêts des travailleurs, leurs conditions de travail et de vie. Le plus ancien en France est la CGT, qui date de 1895. Nous en avons déjà parlé quand nous avons étudié la révolution industrielle.

R3 : A partir de 1901 les gens sont libres de créer des associations. Les autorisations et les déclarations ne sont pas nécessaires. On les appelle encore aujourd'hui « Association loi de 1901 ».

Dossier sur l'affaire Dreyfus pp 162-163

- 1) Doc 1, 2 et 3. Qui est Alfred Dreyfus ? Par qui et à quoi est-il condamné ? Pour quelle raison ? En quelle année ?
Alfred Dreyfus est capitaine dans l'armée française. En 1894 il est condamné par un conseil de guerre au bagne en Guyane pour avoir livré des renseignements militaires à l'Allemagne.
- 2) Doc 4. Qui est Emile Zola ? Que rédige-t-il en 1898 ? Où ce texte est-il publié ? Que reproche-t-il aux officiers qu'il accuse ?

Emile Zola est un écrivain. En 1898 il rédige une lettre ouverte au président de la République. Cette lettre est publiée par le journal « L'Aurore ». Son titre est « J'accuse ». Il reproche aux officiers d'avoir acquitté le coupable et d'avoir condamné un innocent.

3) Doc 5. Pour quelle raison les antidreyfusards s'acharnent-ils contre Dreyfus et refusent-ils la révision du procès ? Au nom de quel principe les dreyfusards défendent-ils Dreyfus ?

Les antidreyfusards s'acharnent contre Dreyfus car il est juif. Les dreyfusards défendent Dreyfus au nom du respect des droits de l'homme.

4) Doc 6. Présentez le document. Que veut-il signifier ?

Ce document est une caricature qui montre que l'affaire Dreyfus divise la France. Personne n'est indifférent.

5) Comment l'affaire Dreyfus se termine-t-elle ? Combien de temps est-il resté au bagne ?

En 1899 Dreyfus est gracié par Emile Loubet, le Pdt de la Rép. Puis en 1906 il est acquitté.

Dossier pp 160-161. Questions 1 et 2a, c, d, e.

R1. Les républicains radicaux estiment que l'Eglise catholique obscurcit les consciences et s'oppose à la république. Obscurcir les consciences = les manipuler. Rôle de directeur de conscience du clergé depuis des centaines d'années. Dirige la vie des gens, leur dit quoi penser.

R2.

- La loi date de 1905.
- Ce n'est plus la France qui paye les salaires des prêtres, c'est l'Eglise catholique. La France ne finance plus les cérémonies religieuses. Ce n'est plus elle qui nomme les évêques mais le pape.
- Les monuments publics ne doivent plus porter de signe religieux (croix).
- La loi n'est pas opposée aux religions. Elle les tolère toutes : la loi dit « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes ».